

Questions orales

[Traduction]

LA CONSOMMATION

LA PERSPECTIVE DE NOUVELLES HAUSSES DES PRIX DU PAIN ET DU LAIT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme les conversations entre le Conseil de la boulangerie et la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ont abouti à une impasse et étant donné la déclaration publiée de la part des boulangeries à Toronto aujourd'hui même selon laquelle le prix du pain augmentera le mois prochain, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour empêcher toute nouvelle hausse du prix du pain?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je viens de recevoir des renseignements préliminaires qui sont, sous réserve d'une nouvelle conformation, tout à fait le contraire des remarques du député. Je tente par tous les moyens d'obtenir cette conformation aujourd'hui et toute nouvelle initiative sera prise en fonction des renseignements confirmés que nous recevrons aujourd'hui.

M. McGrath: En guise de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que la Commission mentionne, dans un rapport publié récemment, que ses conclusions étaient fondées et que rien ne saurait justifier une nouvelle hausse du prix du pain. Il s'agit d'un rapport paru à 1 heure cet après-midi et que le ministre n'a manifestement pas lu. J'aimerais savoir ce que le gouvernement entend faire pour éviter une nouvelle hausse du prix du pain? J'en profite pour demander également au ministre ce que le gouvernement entend faire au sujet des conclusions de la Commission au sujet de l'industrie laitière, et pour éviter une nouvelle hausse du prix du lait?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et je l'ai manifestement lu bien plus attentivement que le député. Je le répète, j'ai reçu le rapport préliminaire du Conseil des boulangeries qui précise que ses membres n'ont pas l'intention de hausser leurs prix au-delà des niveaux actuels, à moins qu'ils ne puissent démontrer à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires que la hausse des coûts justifie de nouvelles hausses des prix. Je le répète, il ne s'agit que d'un rapport préliminaire qui devra être confirmé, et je m'empresserai volontiers de corriger mes renseignements s'ils se révèlent inexacts. Je crois que je voudrais avoir des renseignements fermes et définitifs aussitôt que possible aujourd'hui avant d'indiquer d'avantage le besoin d'une réponse du gouvernement à cette question très importante. Au sujet de l'autre question de mon ami le député, le rapport dont il parle n'est pas un rapport de la Commission même, mais la publication d'une étude demandée par la Commission. Je sais que nous devons la considérer très soigneusement.

LE TERME D'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LES MESURES DE PRÉVENTION D'UNE HAUSSE DU PRIX DU LAIT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il a vu le rapport, émis par la commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur l'industrie laitière où elle recommande une politique quinquennale

[M. Trudeau.]

plutôt que la politique annuelle du présent gouvernement et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il l'intention de le mettre en œuvre immédiatement, ou a-t-il l'intention de prendre des mesures pour prévenir toute autre augmentation du prix du lait au Canada?

● (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député lit chaque jour le compte rendu des délibérations de la Chambre des communes pour savoir ce qui se passe ici. Dans la réponse, j'ai dit que nous mettions au point une politique laitière décennale et non quinquennale. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que j'ai lu une partie de ce rapport, car il nous a été présenté aujourd'hui par le groupe de personnes chargées de le rédiger pour le compte de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et je les félicite de reprendre certaines de mes paroles.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE DÉLÉGATION AUX MINISTRES DES PROVINCES DE L'APPLICATION DU PROGRAMME

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu l'incertitude qui règne dans l'industrie du bœuf quant à l'application du programme d'aide à l'élevage bovin annoncé dernièrement, le ministre consentirait-il à ce que les ministres de l'Agriculture des diverses provinces appliquent ce programme à l'intention des éleveurs de leur province?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pense que cette incertitude se dissipe rapidement. Je ne doute pas de la compétence des ministres provinciaux de l'Agriculture, mais si nous voulons que ce programme soit vraiment national et qu'il fonctionne dans ce sens, je pense qu'il incombe à l'autorité fédérale de s'en charger.

M. Towers: Le ministre voudrait-il préciser sa déclaration sur la réimposition possible de notre surtaxe? Nous dirait-il ce qu'il en pense?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration sur l'industrie bovine, j'ai dit qu'il importait, à mes yeux, que les producteurs réalisent des bénéfices convenables et que l'aide à l'élevage bovin était une garantie de ce côté. Elle leur assure ces bénéfices tout en maintenant un prix équitable pour les consommateurs. Tant qu'on n'aura pas démontré que nous ne réalisons pas cet objectif, notre programme va rester en vigueur.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE RÉDUCTION DE TARIFS EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que les jeunes gens et les personnes de plus de 65 ans bénéficient de réductions sur les tarifs aériens, le